



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Insuffisance des moyens alloués aux sapeurs-pompiers

Question écrite n° 25665

Texte de la question

M. Guillaume Peltier interroge M. le ministre de l'intérieur sur l'insuffisance des moyens alloués aux sapeurs-pompiers. Alors que les soldats du feu sont, au fil des années, de plus en plus sollicités par les citoyens (4,6 millions d'interventions en 2018 contre 3,5 millions en 1998), les moyens, et en premier lieu, les effectifs n'ont pas évolué, voire même baissé (- 1 % des effectifs entre 2008 et 2017). Dans son département du Loir-et-Cher, à Romorantin-Lanthenay, il y a 7 sapeurs-pompiers professionnels chaque jour au lieu de 14 selon les textes. Le 11 décembre 2019, le Sénat présentait un rapport « sécurité des sapeurs-pompiers » qui a tenu lui aussi à notifier l'insuffisance des moyens alloués aux sapeurs-pompiers compte tenu de l'augmentation et de la polyvalence de leurs missions. Ce même rapport pointe l'absence de responsable, entre l'État et les collectivités territoriales, des moyens alloués aux services départementaux d'incendies et de secours (SDIS) d'autant que selon ce même rapport des marges de manœuvre existent grâce aux économies dégagées depuis 2016 par la réforme de la prestation de fidélisation et de reconnaissance versée aux pompiers (30 millions d'euros par an depuis 2016). Ainsi, il lui demande, compte tenu de ces éléments, de déterminer le rôle de chacun, État et collectivités territoriales quant au financement des services départementaux d'incendies et de secours (SDIS).

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Peltier](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25665

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 décembre 2019](#), page 11469

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)